

BORDEREAU D'AFFILIATION 2024 / 2025 ASSOCIATION SCOLAIRE USEP

Nom de l'association : _____ Ecole : _____
Adresse : _____ CP : _____ Commune : _____
Nom du correspondant USEP (obligatoire) : _____
Tel école ou correspondant : _____
Email école ou correspondant (obligatoire) : _____
Association déclarée en Préfecture le _____ sous le n° : _____
N° affiliation : _____

Affiliation permettant (en plus des services de la Ligue de l'Enseignement-FAL 53) de :

- Participer aux activités sportives sur temps scolaire (avec une aide au transport éventuelle - voir explication page suivante).
- Bénéficier de l'ensemble des actions et aides apportées par l'USEP (projets sportifs, accompagnement éventuel, prêt de matériel, malles pédagogiques, remise sur les locations de costumes ...).

1. Affiliation de l'association

Affiliation Ligue/USEP

21€00

TOTAL 1

21€00

2. Licences des membres de l'association

- Licence adulte (2 mini)
- Licence élémentaire
- Licence maternelle

_____ X 12,30 € = _____ €

_____ X 4,00 € = _____ €

_____ X 3,50 € = _____ €

TOTAL 2

_____ €

4. Total à régler (Ne pas joindre le règlement)

TOTAL 1 + 2 =

_____ €

ATTENTION : Merci d'envoyer (par mail) vos listes d'élèves à affilier (format csv) avec ce bordereau ainsi que les informations concernant les enseignants (cf fiche ci-après).



Comité Départemental USEP 53
16 place Henri Bisson 53 000 LAVAL
☎ 06.87.63.69.34

Email : usep53@laligue53.org - Site : <http://laligue53.org/usep/>

Chers collègues,

L'USEP départementale perçoit une subvention annuelle du Conseil Départemental qui nous permet d'aider les associations d'école à financer les transports liés aux rencontres USEP.

Pour l'année scolaire 2024-25, cette aide sera calculée en fonction du nombre d'élèves affiliés (voir tableau ci-dessous), comme cela était déjà le cas l'an passé.

Attention : chaque association règlera directement ses factures auprès du transporteur qu'elle aura démarché. L'aide USEP sera débloquée sur présentation de la facture (liée à un déplacement lors d'une rencontre USEP).

Par souci d'équité, l'USEP départementale ne versera pas d'aide aux écoles qui n'auront pas eu à se déplacer, notamment lorsque la (les) rencontre(s) a (ont) lieu dans leur commune.

Taux d'application pour le calcul de l'aide au transport :

Nombre de classes	1	2	3	4	5	6	7	8	9
Taux d'application d'aide au transport (pourcentage du prix de base de l'affiliation)	48 %	38 %	36 %	35 %	35 %	34 %	34 %	34 %	34 %

Exemples de calcul de l'aide au transport :

Nombre de classes	Taux d'application d'aide au transport	Nombre d'élèves	Prix de base de l'affiliation	« Capital » d'aide au transport (coût de l'affiliation x taux d'application)
1	48 %	25	- Affiliation association : 21 € - Licences adultes : 2 x 12,30 = 24,60 € - Licences élèves : 25 x 4,00 = 100,00 € TOTAL : 145,60 €	145,60 x 48 % = 70,00 €
3	36 %	78	- Affiliation association : 21 € - Licences adultes : 3 x 12,30 = 36,90 € - Licences élèves : 78 x 4,00€ = 312,00 € TOTAL : 369,90 €	369,90 x 36 % = 133,00 €



Comité Départemental USEP 53
16 place Henri Bisson 53 000 LAVAL
☎ 06.87.63.69.34

Email : usep53@laligue53.org - Site : <http://laligue53.org/usep/>



